

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

26 Juin 2006 à Attenschwiller

Membres présents:

- UEBERSCHLAG Jean-Pierre, Président
- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- TROENDLE Catherine, Ranspach le Bas
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- ESCALIN Alain, Neuwiller
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- UEBERSCHLAG Bernard, Knoeringue
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- SEVERAC Michel, Michelbach le haut
- FAVRE NOVEL Michel, Michelbach-le-Bas
- DELMOND Max, Folgensbourg
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
- DIRIG Patrick, Hagenthal le Haut
- OSER Bernard, Leymen
- MULLER Antoine, Leymen
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- BROGLIN André, Ranspach-le-Bas
- RATTE Emmanuel, Ranspach-le- Haut
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MEYER Bernard, Hagenthal le Bas
- HOHLER Urbain, Neuwiller
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- STRIBY Frédéric, Michelbach le Bas

Assistent:

- MIESCH Frédérique et Catherine ROYER

Secrétaire de séance : Mme Bubendorff Catherine

I/ Approbation du PV du 15 Mai 2006

II/ Intercommunalité

- Nouveaux statuts de la Communauté de Communes Porte du Sundgau

III/ Commission Environnement -Cadre de vie

- Tarif redevance OM 1^{er} semestre 2006
- Rapport sur l'exécution du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers
- Réductions OM
- Attribution des marchés Collecte des Déchets Ménagers, Collecte des encombrants, Traitement des encombrants
- Achat de parcelles pour la déchetterie de Michelbach le Haut

IV/ Commission Services aux Habitants

- Informations sur le projet crèche Ranspach-le-Bas

V/ Commission Affaires Financières

- Compte administratif 2005 Budget principal et annexe
- Reports et affectations
- Compte de gestion 2005
- Ligne de trésorerie
- Avenant à la convention d'entretien des pistes cyclables
- Prolongation du contrat de maintenance informatique
- Recouvrement indemnités

VI/ Divers

Monsieur le Maire Denis Wiederkehr souhaite la bienvenue aux membres du conseil, il les convie à l'issue de la réunion du conseil à un moment convivial autour d'un verre de l'amitié offert par la commune d'Attenschwiller. Monsieur le Président salue les représentants de la Presse et les membres du conseil. Il demande dès à présent l'avis du conseil sur l'examen du point concernant le recouvrement des indemnités en huis clos. Ce point ne donne pas lieu à débat et le président demande que le conseil passe au vote. A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil accepte qu'un huis clos se tienne sur le point afférent au recouvrement des indemnités.

Monsieur le Président demande qu'un secrétaire de séance soit nommé. Madame Bubendorff Catherine consent à remplir cette fonction.

I. Approbation du PV du Conseil communautaire du 15 Mai 2006.

Aucune remarque n'étant parvenue par écrit, ni de remarque formulée lors de la séance, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II. Intercommunalité - Nouveaux statuts de la Communauté de Communes Porte du Sundgau

Monsieur le Président explique la loi du 13 août 2004 « liberté et responsabilités locales » impose aux établissements publics de coopération intercommunale de définir l'intérêt communautaire dans un délai de deux ans.

L'objectif poursuivi par cette mesure est de déterminer les compétences relevant du champ communal de celle relevant du champ de l'intercommunalité. A l'heure actuelle, les rédactions actuelles des statuts des intercommunalités sont source d'interprétation et il est quelquefois difficile de savoir qui de la commune ou de l'intercommunalité a pouvoir en la matière. Or, une compétence est forcément exclusive, elle ne peut être exercée à la fois par la commune et la comcom, d'où cette volonté du législateur d'inviter les territoires à réfléchir à la répartition des compétences

Le Président expose que le projet, soumis au conseil aujourd'hui, a fait l'objet de nombreuses séances de travail. Pour l'essentiel, il s'agit d'une clarification de nos compétences, une rédaction plus claire qui devrait permettre à tous : communes, sous préfecture, partenaires... de savoir comment s'articule nos compétences sur le territoire entre les communes et la comcom.

Il précise également que l'adhésion au SICES qui avait été proposée dans les statuts est finalement retirée. Les membres du bureau estiment que cette proposition est peut être prématurée et que le moment choisi n'est pas des plus opportuns, vu la proximité des élections. En tout état de cause, les statuts ne sont nullement figés, à tout moment nous pouvons décider de modifier, ajouter ou supprimer certains points, il suffira d'une délibération du conseil communautaire et de l'avis des communes membres.

La procédure d'acceptation des statuts est la suivante :

- délibération de la comcom approuvant les nouveaux statuts
- demande aux communes membres de voter les nouveaux statuts, ceux-ci sont acceptés si 2/3 des communes représentant la moitié de la population du territoire ou si la moitié des communes représentant 2/3 de la population du territoire émettent un avis favorable
- Le conseil municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur les statuts dans les deux mois de la demande, à défaut son avis est réputé favorable.
- Le préfet prend ensuite un arrêté fixant les compétences de la comcom en fonction des statuts approuvés.

Monsieur Striby prend la parole, il rappelle que sa commune a fait une demande de sortie de l'intercommunalité et qu'à ce jour aucune réponse ne lui a été adressée et ce point n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour. Monsieur le Président demande que l'ordre du jour soit suivi et que l'on revienne aux statuts, il précise que la demande de sortie de Michelbach le Bas sera traitée dès que le conseil municipal aura désigné des personnes pour débattre du contenu de la convention financière de sortie. Monsieur Striby prend acte et informe que la commune de Michelbach-le-Bas respectera les

engagements qu'elle a pris au sein de l'intercommunalité. Il précise que la rédaction des statuts lui semble pertinente et intéressante mais qu'il ne prendra pas part au vote.

Monsieur Bernard UEBERSCHLAG note que nous avons inscrit la réflexion sur la mise en place d'équipements à destination des personnes âgées, il regrette que la comcom n'ait pas une position plus franche en affichant également la maîtrise d'ouvrage de ces projets. Monsieur le Président répond qu'il était difficile de l'inscrire dès à présent dans la mesure où nous ne connaissons pas le coût d'investissement ou de fonctionnement de ce type de structure, par ailleurs, des investisseurs privés sont prêts à s'impliquer sur le territoire et sont déjà en négociation avec certaines communes, nous ne souhaitons pas perturber l'avancée de ces dossiers. En tout état de cause, il sera toujours possible que la comcom prenne en charge cette compétence si les communes le souhaitent.

Monsieur Roth souhaiterait savoir ce qu'est une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. C'est un dispositif piloté par le département et la Région qui a pour objet de mettre en place des dispositifs financiers en vue d'aider à la réhabilitation et à la création de logements sur un secteur donné. Monsieur le Président précise que nous avons depuis l'origine cette compétence car une OPAH ne peut fonctionner sur une commune isolée de petite dimension.

Après cette discussion, Monsieur le Président propose au conseil de statuer.

VU la Loi du 13 août 2004 dite « liberté et responsabilités locales » et l'article 5bis A de la loi fixant les orientations de la politique énergétique du 23 juin 2005, demandant que l'intérêt communautaire soit défini dans les établissements publics de coopération intercommunale avant le 18 août 2006

VU la proposition de statuts présentée par le bureau,

OUI l'exposé de Monsieur le Président exposant que l'objectif poursuivi par cette refonte des statuts est de déterminer les compétences relevant du champ communal de celle relevant du champ de l'intercommunalité

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité des suffrages exprimés, Messieurs Favre Novel et Striby s'abstenant

ACCEPTE la nouvelle rédaction des statuts proposée par le bureau

PRECISE que les compétences de la Communauté de Communes Porte du Sundgau seront les suivantes :

I. Compétences Obligatoires

1. Aménagement de l'espace communautaire :

- ✓ Elaboration, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale des cantons de Huningue et de Sierentz, et des éventuels schémas de secteurs, dans le cadre du syndicat mixte.
- ✓ Elaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement et mise en œuvre des actions dans la limite des compétences communautaires
- ✓ Elaboration, suivi, révision et animation du Gerplan - Plan de gestion de l'espace rural et péri-urbain
- ✓ Etude et réalisation d'aménagements collectifs susceptibles de développer le tourisme : signalisation, aménagement de sites, promotion
- ✓ Mise en place d'un système d'information géographique (numérisation des documents cadastraux, banques de données informatisées)
- ✓ Adhésion et Participation aux travaux du Pays de St Louis et des Trois Frontières : élaboration d'une charte de pays, approbation de celle-ci au lieu et place des communes membres et suivi dans le cadre de la procédure de contractualisation avec l'Etat et la Région

- ✓ Exercice du droit de préemption par délégation des communes membres sur le territoire desquelles une zone d'activité d'intérêt communautaire est en voie de création.
- ✓ Participation pour avis, dès l'étude préalable et tout au long de la procédure, à l'élaboration, la révision et la modification POS/PLU communaux, pour la prise en compte des objectifs communautaires
- ✓ La Communauté de Communes Porte du Sundgau peut acquérir des terrains pour des équipements communautaires

2. Développement Economique

- ✓ Etude, Aménagement, gestion, entretien, commercialisation et extension de zones d'activités industrielles, tertiaires, commerciales, artisanales et touristiques d'intérêt communautaire. A ce titre, entre dans l'intérêt communautaire toutes les zones d'activités inscrites au SCOT
- ✓ Actions en faveur du développement économique.
A ce titre entre dans l'intérêt communautaire, la mise en œuvre ou la participation dans les différentes thématiques (activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires et touristiques), de projets ou d'actions suivants :
 - Octroi d'aides directes et indirectes, garanties d'emprunts (conformément à la législation en vigueur) pour favoriser le maintien et le développement de l'emploi sur le secteur
 - Adhésion, partenariat et participation à des organismes d'aides aux entreprises (Sud Alsace Initiative) et à la formation et l'insertion (SIJ, Mission Locale, Maison de l'Emploi)
 - Organisation, Participation aux opérations et aux études en faveur de l'artisanat et du commerce local (FISAC, ORAC, Journées portes ouvertes) du secteur
 - Promotion du développement économique local de toutes les zones d'activités situées sur le territoire communautaire
 - Création et gestion de pépinières d'entreprises, d'ateliers, usines - relais
 - Réalisation d'actions de promotion et de communication en faveur des produits touristiques locaux et du patrimoine local (sentiers de découverte)
 - Création et gestion d'un office de tourisme intercommunal ou adhésion à un office de tourisme à l'échelle du Pays de St Louis et des 3 Frontières.

II. Compétences Optionnelles

1. Protection , Mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- ✓ Collecte, Transport et traitement des déchets ménagers et assimilés
- ✓ Gestion de la collecte sélective et actions pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- ✓ Création et Gestion d'équipements à vocation intercommunale dans le domaine des déchets (déchetterie, sites de déchets verts, points d'apports volontaires)
- ✓ Etude et réalisations de projets à vocation de mise en valeur et de protection de l'environnement (composteurs, actions de communication et de sensibilisation)
- ✓ Etude et réalisation d'opérations visant à réduire le volume des déchets ménagers à la source.
- ✓ Animation, sensibilisation et communication sur les actions du Gerplan et des plans paysages
- ✓ Création, entretien, réalisation, coordination et promotion d'un réseau intercommunal de sentiers de découverte

- ✓ Rénovation du petit patrimoine rural exclusivement limité aux opérations de moins de 15 000 € HT
- ✓ Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. Est considéré d'intérêt communautaire le soutien financier aux actions et équipements visant à limiter la consommation d'énergie dans les bâtiments et ouvrages publics
- ✓ Création, gestion, entretien des pistes cyclables figurant au schéma départemental publié ainsi que les pistes cyclables d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire, les tronçons à réaliser en vue d'établir une jonction entre deux communes ou entre des pistes cyclables déjà existantes et inscrites au schéma

2. Actions sociales d'intérêt communautaire

L'exercice par la Communauté de Communes Porte du Sundgau d'une compétence en matière d'action en direction de la jeunesse, des personnes âgées et des handicapés répond à un objectif de dynamisme local et d'intégration sociale.

- ✓ Organisation des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) pendant les vacances scolaires. Les communes restent compétentes pour l'organisation des CLSH et des périscolaires les mercredis et pendant les périodes scolaires
- ✓ Organisation de centre de vacances et de loisirs
- ✓ Création et gestion du relais assistantes maternelles de la Porte du Sundgau
- ✓ Mise en œuvre d'une politique communautaire d'animation sportive, sociale, culturelle en lien avec le tissu associatif local
- ✓ Création, aménagement, gestion des structures d'accueil de la Petite Enfance (crèche halte garderie)
- ✓ Mise en place d'actions pour les personnes âgées favorisant leur maintien à domicile ou visant à améliorer leurs conditions de vie
- ✓ Réflexion sur la mise en place d'équipement destiné à l'accueil des personnes âgées et notamment celles en situation de dépendance
- ✓ Aide à la formation de cadres, animateurs, bénévoles associatifs
- ✓ Réalisation ou soutien à la réalisation des actions figurant dans les contrats temps libre et enfance signés avec la Caisse d'Allocations Familiales.
- ✓ Promotion de la pratique d'activités sportives, culturelles et artistiques sur le territoire communautaire
- ✓ Organisation, promotion du Sound'Go Festival Rock et d'une fête de la musique intercommunale

3. Politique du logement et du Transport

- ✓ Etude et mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou de toutes autres dispositifs venant s'y substituer
- ✓ Mise en œuvre d'une démarche expérimentale d'un système de transport à la demande favorisant notamment la desserte transversale entre les différentes communes membres et avec la ville de St Louis par délégation du Conseil Général du Haut Rhin

III. Compétences Facultatives

1. Nouvelles Technologies de l'information et de la communication

- ✓ Création, Gestion et suivi du site Internet de l'EPCI
- ✓ Développement d'actions innovantes autour des nouvelles technologies de l'information et de la communication et du multimédia (salle multimédia itinérante, actions de formation)

2. Brigade Verte

Participation au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux appelé communément « brigade verte » en lieu et place des communes membres
Création, gestion, entretien d'un chenil de passage

3. Vie des communes

Afin de mutualiser les moyens, d'aboutir à des économies d'échelle et de proposer une organisation rationnelle et identique aux communes pour certaines prestations, les communes délèguent à la Communauté de Communes Porte du Sundgau leurs compétences pour la réalisation des opérations suivantes :

- ✓ Entretien régulier de l'éclairage public des communes et mise en place des illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année
- ✓ Réalisation de campagnes régulières de balayage sur l'ensemble de la voirie livrée à la circulation publique et située en agglomération
- ✓ Réalisation des opérations régulières de curage des tabourets siphons et des dessableurs
- ✓ Organisation de services en direction des communes membres comprenant notamment l'acquisition et la mise à disposition de matériels pouvant faire l'objet d'une utilisation partagée (banque de matériel associative et technique), négociation de contrats intéressant tout ou partie des communes membres (contrôle des aires de jeux, diagnostic amiante, restauration...)
- ✓ Convention de Mandat : Elaboration de projets et suivi de travaux pour le compte des communes sous la forme de convention de mandat, conformément à la loi du 12 juillet 1985 et, le cas échéant, comme coordonnateur d'un groupement de commandes conformément à l'article 8 du code des marchés publics.

4. Action de coopération et de représentation

- ✓ La Communauté peut adhérer à un syndicat mixte par simple délibération du conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés, en vue de lui confier l'exercice d'une ou plusieurs de ses compétences.
- ✓ Représentation collective des communes par l'adhésion de la communauté de communes à toute association (y compris transfrontalière), tout groupement de collectivités locales et d'établissements publics pour la réalisation d'actions à une échelle plus grande que le périmètre communautaire.

CHARGE le Président de notifier cette délibération aux communes membres

CHARGE le président de régler toutes démarches utiles et de signer toutes pièces utiles

III. Environnement - Cadre de Vie

1. Tarifs Redevance Enlèvement Ordures Ménagères- 1er semestre 2006

Monsieur Fernand Schmitt expose que suite à l'ouverture des plis pour les marchés de collecte des ordures ménagères, et compte tenu des prévisions de tonnages et des différentes simulations réalisées par les services, il est possible de reconduire le tarif de la redevance ordures ménagères 2^{ème} semestre 2005 pour le 1^{er} semestre 2006.

OUI les explications de Catherine ROYER, Agent de Développement,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les tarifs de la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères pour le 1^{er} semestre 2006 comme suit :

	forfait mensuel ménage	part proportionnelle mensuelle	total/semestre
Etudiant	6,44 €	2,06 €	51,00 €
1 personne	6,44 €	4,12 €	63,36 €
2 personnes	6,44 €	8,24 €	88,08 €
3 personnes	6,44 €	12,36 €	112,80 €
4 personnes et +	6,44 €	16,48 €	137,52 €
Résidence secondaire		22,92 €	137,52 €

CHARGE le président de régler toutes démarches utiles et de signer toutes pièces utiles

2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Objet: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - 2005

OUI les explications de Mademoiselle Catherine ROYER,

VU le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

APPROUVE la présentation du rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets concernant la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau,

CHARGE le Président de tenir à la disposition du public ledit rapport ainsi que sa diffusion dans les mairies.

3. Réductions ordures ménagères

OUI l'exposé de Mademoiselle ROYER Catherine, agent de développement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder les réductions suivantes :

LEYMEN							
NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
DOS SANTOS	Denis	11 rue de la scierie	68220	LEYMEN	2005 bord21 N°66	63,36 €	départ au 01 janvier 05
DOS SANTOS	Denis	12 rue de la scierie	68220	LEYMEN	2005 bord.11 n°19	61,50 €	départ au 01 janvier 05
						124,86 €	
RANSPACH LE BAS							
NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
BUBENDORF	François	19 rue Belle Vue	68730	RANSAPCH LE BAS	2005 bord21 N°66	49,44 €	départ des 2 enfants en 2000
						49,44 €	
RANSPACH LE HAUT							
NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
HILLENBRAND	Gertrud	8 grand rue	68220	RANSPACH LE HAUT	2004-bord21N°33	133,50 €	Maison inoccupée depuis 10 ans
HILLENBRAND	Gertrud	8 grand rue	68220	RANSPACH LE HAUT	2004-bord10N°17	106,80 €	Maison inoccupée depuis 10 ans
HILLENBRAND	Gertrud	8 grand rue	68220	RANSPACH LE HAUT	2003-Bord38T139	207,60 €	Maison inoccupée depuis 10 ans
HILLENBRAND	Gertrud	8 grand rue	68220	RANSPACH LE HAUT	2002 bord,25 T106	198,00 €	Maison inoccupée depuis 10 ans
HILLENBRAND	Gertrud	8 grand rue	68220	RANSPACH LE HAUT	2001 bor.18 T 102	81,41 €	Maison inoccupée depuis 10 ans
HILLENBRAND	Gertrud	8 grand rue	68220	RANSPACH LE HAUT	2000 bord 23 n° 56	66,77 €	Maison inoccupée depuis 10 ans
HILLENBRAND	Gertrud	8 grand rue	68220	RANSPACH LE HAUT	1999 bord. 14 n° 36	69,52 €	Maison inoccupée depuis 10 ans
						863,60 €	
WENTZWILLER							
NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
DUSCHESNE	Odile	20 rue de l'école	68220	WENTZWILLER	2005 bord.11 n°19	24,00 €	départ fille en sept.2003
						24,00 €	

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

Réductions ordures commerciales

OUI l'exposé de Mademoiselle ROYER Catherine, agent de développement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les réductions suivantes :

Hagenthal-le-Haut					
NOM	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
GAEC Klein	68220	Hagenthal-le-Haut	2005 titre 67	60.00 €	Arrêt d'activité pendant 6 mois

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

4. Attribution des marchés de collecte des déchets ménagers et des encombrants

Il est précisé, à la demande de Monsieur Severac Michel, que les contrats sont annuels et qu'il nous sera donc possible de les dénoncer compte tenu d'une éventuelle ouverture de la déchetterie de Michelbach le haut. La hausse du coût du traitement est notable dans la mesure où il passe de 75 € dans l'ancien marché à 110 € la tonne, les efforts de communication pour la promotion du geste tri doivent donc continuer.

OUI l'exposé de Monsieur le Vice-Président Fernand Schmitt précisant que le lancement des appels d'offres a été autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 13 février 2006

OUI les explications de Mademoiselle Catherine ROYER

VU le rapport dressé par la Commission d'Appel d'Offres réunie les 21 et 26 juin 2006,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir avec :

- Société ALPHA-ONYX, domiciliée 6 rue de l'Artisanat à 67642 FEGERESHEIM, concernant la collecte des ordures ménagères pour un montant de 209 880 € HT par an
- Société ALPHA ONYX domiciliée 6 rue de l'Artisanat à 67642 FEGERESHEIM concernant la collecte et le traitement des encombrants résiduels à raison d'un passage par semestre pour un montant de 26905 € Ht par an
- Société ALPHA ONYX domiciliée 6 rue de l'Artisanat à 67642 FEGERESHEIM concernant la collecte et la valorisation des métaux pour un montant HT annuel de 2 482.50 €

CHARGE le Président de réaliser toutes les formalités nécessaires

5. Achat de terrain - Déchetterie de Michelbach-le- Haut

- **Vu** la délibération du 31 mars 2005 acceptant le principe de réaliser une déchetterie dans le bassin nord, et prioritairement sur les parcelles référencées section 5 - parcelles N° 238-237-236 de la commune de Michelbach-le-Haut
- **Vu** la délibération du 22 avril 2005 fixant le prix d'achat des terrains et autorisant le recours à la déclaration d'utilité publique
- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 29 mars 2006 déclarant d'utilité publique le projet de création d'une déchetterie à Michelbach le Haut
- **Vu** l'accord amiable intervenu entre les différents propriétaires et l'établissement public de coopération intercommunale concernant la cession des terrains concernés par le projet
- **Vu** le projet de morcellement transmis par le géomètre Frantz séparant la parcelle 238 en 2 parcelles de 9 ares 39 et 4 ares 83
- **OUI** l'exposé de Monsieur le Vice-Président Fernand SCHMITT

LE COMITE DIRECTEUR,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les différents actes de vente des terrains suivants :

- Section 5 parcelle 236 - Propriété de la commune de Michelbach-le- Haut d'une contenance de 17 ares 89
- Section 5 parcelle 237 - propriété de Mme Boeglin Joseph d'une contenance de 5 ares 73
- Section 5 parcelle 238 morcelé conformément au projet du géomètre Frantz d'une superficie de 9 ares 39 - propriété de Mme Ueberschlag Médard

FIXE le prix d'achat des terrains concernés par le projet de déchetterie à 230 € l'are

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

PRECISE que les crédits figurent au budget annexe de l'EPCI

IV. Commission Services aux Habitants

Madame Troendle Catherine donne quelques précisions quant au déroulement de l'opération crèche de Ranspach-le- Bas. Le lancement de la consultation aura lieu le 27 juin 2006 ; le retour des consultations est programmé pour le jeudi 17 août 2006, les candidatures seront ouvertes lors d'une commission d'appel d'offres qui se tiendra le lundi 21 août. L'ouverture des offres des candidats retenus se fera le vendredi 25 août 2006. Les travaux seront attribués à l'occasion de notre réunion de conseil du 4 septembre 2006.

Elle donne également une information quant aux travaux supplémentaires qui devront être réalisés compte tenu de la nature instable du sol. Des techniques de construction particulières devront être mises en œuvre pour soutenir les extensions nouvelles.

Monsieur le Président donne les précisions techniques nécessaires. Monsieur Roth s'étonne que les études de sol n'aient pas été faites au préalable. Monsieur le Président rappelle que l'étude de l'Adauhr a étudié l'intérêt de démolir pour reconstruire par rapport à une extension réhabilitation, les chiffrages ont été faits sur les travaux afférents à la construction, l'étude de sol a été faite en fonction de l'implantation exacte des nouveaux bâtiments.

Monsieur Striby pense qu'il aurait été plus pertinent de démolir, Monsieur le Président lui fait remarquer que la construction actuelle est stable et que les surcoûts sont liés aux extensions. Par ailleurs, en cas de nouvelle construction, le surcoût afin d'assurer la stabilité aurait été beaucoup plus important car le problème se serait posé sur l'ensemble de la construction et non pas seulement de manière partielle.

Vu la délibération du Comité Directeur du 15 juin 2004 décidant du principe de la création d'un Multi-accueil sur le site du « Raisin » à Ranspach le Bas

Vu la délibération du Comité Directeur du 9 novembre 2004 portant sur la signature du Contrat Enfance 2004-2008 et réitérant la décision de réaliser un multi-accueil d'une capacité de 25 places dans l'immeuble du Raisin localisé à Ranspach-le- Bas

Vu la délibération du 13 février 2006 autorisant le lancement des appels d'offres pour les travaux de la crèche de Ranspach le Bas

Vu l'étude de sol réalisé par le cabinet Hydrogéotechnique Est

Vu les conclusions du bureau d'études technique structure et de l'architecte Fabien Strack préconisant le recours à des travaux de confortation du sol d'un montant estimé à 70 000 € HT

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 15 juin 2006 pour la réalisation de ces travaux

OUI l'exposé de Madame Catherine Troendle, vice-présidente en charge des services aux habitants

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité des suffrages exprimés, Messieurs Favre Novel et Striby s'abstenant

AUTORISE ces travaux supplémentaires nécessaires compte tenu de l'état du sol estimés à 70 000 € HT

AUTORISE que la consultation travaux porte également sur ces travaux de consolidation du sol

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles

V. Affaires Financières

1. Compte administratif 2005 - Budget principal

VU les explications données par Mademoiselle Frédérique Miesch et Monsieur le Président Jean-Pierre Ueberschlag,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés, sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr, 1^{er} Vice-Président, Monsieur le Président ayant quitté la salle lors du vote et messieurs Favre Novel et Striby s'abstenant

APPROUVE le Compte Administratif 2005 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Vue d'ensemble

Chap.	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (Prévisions)	CREDITS EMPLOYES (ou a employer)	
			Réalisations	Restes à réaliser
	TOTAL DEPENSES	901 247, 56 €	818 898,60 €	82 348,96 €
011	Charges à caractère général	283 997,61 €	254 763,98 €	29 233,63 €
012	Charges de personnel	192 200,00 €	191 308,22 €	891,78 €
65	Autres charges gestion courante	319 250,00 €	290 543,94 €	28 706,06 €
014	Atténuation de produits	0	0	0
66	Charges financières	8 600,00 €	8 309,55 €	290,45 €
67	Charges exceptionnelles	25 400,00 €	4 696,39 €	20 703,61 €
022	Dépenses imprévues Fonct	999,95 €	0	999,95 €
68	Dotations aux amortissements	69 300,00 €	69 276,52 €	23,48 €
023	Virement à la sect° d'investis.	1 500,00 €		
	TOTAL RECETTES	810 000, 00 €	798 576, 28 €	
70	Produits des services	32 000,00 €	18 096,00 €	
73	Impôts et taxes	292 000,00 €	293 006,00 €	
74	Dotations et participations	477 000,00 €	480 848,47 €	
75	Autres produits gestion courante	0	0	
013	Atténuation de charges	500,00 €	0	
76	Produits financiers	0	1,31 €	
79	Transfert des charges	8 500,00 €	6 565,50 €	
72	Travaux en régie	0	0	
77	Produits exceptionnels	0	59,00 €	
78	Reprise sur amort et provisions	0	0	

	Mandats et titres Emis (col.1)	Résultat reporté N-1 (col.2)	CUMUL SECTION =(col.1+2)
Dépenses	I 818 898,60 €	D002 0	818 898,60 €
Recettes	II 798 576,28 €	R002 91 247,61 €	889 823,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

1) RECAPITULATION - TOTAL DEPENSES DE LA SECTION

Nature	Crédits ouverts Prévision	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
Total	1 291 499,93 €	389 563,49 €	888 920,00 €
Dépenses d'équipement	919 230,00 €	83 701,01 €	827 240,00 €
Opérations individualisées	818 540,00 €	31 320,04 €	783 010,00 €
Opérations non individualisées	100 690,00 €	52 380,97 €	44 230,00 €
45. Op. pour compte de tiers	121 950,00 €	71 435,03 €	50 000,00 €
Dépenses financières	39 959,93 €	24 092,21 €	11 680,00 €
Opérations réelles	36 130,00 €	24 092,21 €	11 680,00 €
020 Dépenses imprévues	3 829,93 €		
Op. d'ordre de section à section	0	0	
Op. d'ordre à l'int. de la sect°	210 360,00 €	210 335,24 €	
001 Solde d'ex. reporté	0	0	

2) RECAPITULATION - TOTAL RECETTES DE LA SECTION

Nature	Crédits ouverts Prévision	Titres émis	Restes à réaliser
Total	1 291 499,93 €	667 185,78 €	629 420,00 €
Recettes d'équipement (sf 138)	491 950 €	30 310, 81 €	459 000,00 €
13 Subventions d'investissement	421 950,00 €	30 310, 81 €	399 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	70 000,00 €		60 000,00 €
45. Total op. pour compte tiers	127 550,00 €	52 019, 59 €	75 420,00 €
Recettes financières	169 800,00 €	82 680, 26 €	95 000,00 €
Opérations réelles (sauf 1068)	106 500,00 €	13 403,74 €	95 000,00 €
1068 Affectations		0	
Op. d'ordre de section à section	63 300,00 €	69 276, 52 €	
Op. d'ordre à l'int. de la sect°	210 360,00 €	210 335, 24 €	
001 Solde d'ex. reporté	291 839,93 €	291 839,88 €	

CHARGE le Président de toutes les modalités nécessaires pour rendre exécutoire la présente délibération.

2. Compte administratif - Budget annexe 2005

Objet: Compte administratif 2005 - Budget annexe Ordures Ménagères

VU les explications données par Monsieur le Président au Comité directeur,
LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité des suffrages exprimés, sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr, 1^{er} Vice-Président, Monsieur le Président ayant quitté la salle lors du vote et Messieurs Striby et Favre Novel s'abstenant

APPROUVE le Compte Administratif 2005 du budget annexe ordures ménagères comme suit :

SECTION EXPLOITATION – Vue d'ensemble

Chap.	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (Prévisions)	CREDITS EMPLOYES (ou a employer)	
			Réalisations	Crédits annulés
	TOTAL DEPENSES	821 053,61 €	802 099,07 €	18 954,54 €
011	Charges à caractère général	776 653,61 €	760 490,77 €	16 162,84 €
012	Charges de personnel	0	0	0
65	Autres charges gestion courante	5 500 €	4 112,16 €	1 387,84 €
014	Atténuation de produits	0	0	0
66	Charges financières	8 000,00 €	7 556,68 €	443,32 €
67	Charges exceptionnelles	9 800,00 €	8 922,64 €	877,36 €
68	Dotation aux amortissements	21 100,00 €	21 016,82 €	83,18 €
69	Impôts sur bénéfices et assimilés.	0	0	0
	TOTAL RECETTES	813 900,00 €	807 994,30 €	5 905,70 €
70	Produits des services	703 900,00 €	736 878,10 €	0
713	Variation des stocks	0	0	0
72	Production immobilisée	0	0	0
74	Subvention d'exploitation	108 000,00 €	69 375,48 €	38 624,52 €
75	Autres produits gestion courante	0	0	0
013	Atténuation de charges	2 000,00 €	0	2 000,00 €
76	Produits financiers	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	1 740,72 €	0
78	Reprise sur amort et provisions	0	0	0
79	Transferts de charges	0	0	0

	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde
Exploitation	I 802 099.07 €	D002 807 994.30 €	+ 13 548.84 €
Investissement	II 218 328.33 €	R002 244 276.82	+ 26 420.58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – Vue d'ensemble

1) RECAPITULATION – TOTAL DEPENSES DE LA SECTION

	Nature	Crédits ouverts Prévision	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
10	Dotation fonds divers réserves	0	0	0
13	Subvention d'investissement	0	0	0
14	Prov. réglem. et amort. dérogatoire	0	0	0
15	Provisions risques et charges	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	5000,00 €	4622, 76 €	0
18	Compte de liaison	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0
22	Immo.r eçues en affect. ou conce.	0	0	0
23	Immobilisation en cours	468 160,00 €	213 705,57 €	245 000, 00 €
26	Participations et créances ratt.	0	0	0
27	Autres immos financières	0	0	0
481	Charges à répartir plusieurs exe	0	0	0
9	Provisions dépréciation immos	0	0	0
010	Stocks	0	0	0
	TOTAL	473 160, 00 €	218 328, 33 €	245 000, 00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – Vue d'ensemble

1) RECAPITULATION – TOTAL RECETTES DE LA SECTION

	Nature	Crédits ouverts Prévision	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
10	Dotation fonds divers réserves	400.00 €	1 212.45 €	0
13	Subvention d'investissement	47 000.00 €	11 712.31 €	20 000.00 €
14	Prov. réglem. et amort. dérogatoire	0	0	0
15	Provisions risques et charges	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00 €	0	200 000.00 €
18	Compte de liaison	210 360.00 €	210 335.24 €	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0
22	Immo.r eçues en affect. ou conce.	0	0	0
23	Immobilisation en cours	0	0	0
26	Participations et créances ratt.	0	0	0
27	Autres immos financières	0	0	0
28	Amortissement des immos	21 100.00	21 016.82 €	0
481	Charges à répartir plusieurs exe	0	0	0
9	Provisions dépréciation immos	0	0	0
010	Stocks	0	0	0
	TOTAL	478 860.00 €	244 276.82 €	220 000, 00 €

CHARGE le Président de toutes les modalités nécessaires pour rendre exécutoire la présente délibération.

3. Reports et affectations

Report et affectations - Budget annexe 2005

VU les explications données par Monsieur le Président au Conseil Communautaire,
VU la délibération approuvant le compte administratif 2005 du budget annexe - service ordures ménagères

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter en excédent d'exploitation R 002, la somme de 13 548.84 €

DECIDE d'affecter en excédent d'investissement R 001, la somme de 26 420.58 €

CHARGE le Président de toutes les modalités nécessaires pour rendre exécutoire la présente délibération.

Report et affectations - Budget général 2005

VU les explications données par Monsieur le Président au Conseil communautaire,

VU la délibération approuvant le compte administratif 2005 du budget général

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter en excédent d'exploitation R 002, la somme 70 925.29 €

DECIDE d'affecter en excédent d'investissement R 001, la somme de 277 622.29 €

CHARGE le Président de toutes les modalités nécessaires pour rendre exécutoire la présente délibération.

4. Compte de Gestion

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG expliquant que les comptes de gestion transmis par les services de la Perception concernant le budget principal et le budget annexe ordures ménagères sont conformes à la balance et au compte administratif de l'EPCI

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion 2005 (budgets principal et annexe) transmis par les services de la Perception

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

5. Ligne de Trésorerie

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG

VU la délibération du 14 juin 2004 autorisant la mise en place d'une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la Caisse d'Épargne

VU les propositions des organismes financiers sollicités

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat pour la mise en œuvre d'une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 € avec la Caisse d'épargne aux conditions suivantes :

- taux d'intérêt : T4M +0.15 % où T4M est le taux moyen mensuel du marché monétaire
- durée d'ouverture de la ligne de trésorerie : 12 mois
- paiement trimestriel des intérêts

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires et de signer tous documents utiles

6. Avenant à la convention pour l'entretien des pistes cyclables

Melle Frédérique Miesch expose que la convention qui nous lie avec le conseil général depuis 2002 méritait des précisions sur certains points (réparations prises en charge ou non dans le cadre de la convention d'entretien par la comcom)

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG

VU la délibération du 2 octobre 2002 autorisant la signature d'une convention pour l'entretien des itinéraires cyclables hors agglomération du schéma départemental

VU la proposition d'avenant proposée par le conseil général qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2007

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention 86-2002 concernant l'entretien des pistes cyclables

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires et de signer tous documents utiles

7. Maintenance Informatique

VU les explications données par Melle Miesch Frédérique exposant que le contrat de maintenance informatique arrive à échéance le 1^{er} juillet 2006 et qu'il n'a pas été possible pour les services d'organiser une consultation

Vu la proposition de la société Avéos de maintenir la maintenance informatique jusqu'au 31 décembre 2006 moyennant une rémunération de 849.64 € HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

ACCEPTE la prolongation du contrat de maintenance informatique jusqu'au 31 décembre 2006 moyennant la somme de 849.64 € pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006.

CHARGE le président de régler toutes démarches utiles et de signer toutes pièces utiles

VI. Divers

Monsieur Bernard UEBERSCHLAG souhaite savoir si les taux d'intérêts des différents emprunts en cours ont pu être renégociés. Il lui est répondu que des réponses sont arrivées et qu'il en sera fait part au bureau lors d'une prochaine réunion.

Il est proposé qu'une commission financière soit créée, en effet une réunion s'est tenue pour discuter du projet de siège et au cours de cette réunion les finances de la comcom ont été étudiées, tous les participants ont apprécié ce moment de rencontre et de réflexion financière. Il est nécessaire pour des questions d'efficacité que ces réunions se fassent en matinée. Les personnes souhaitant prendre part à cette commission financière sont priées de se signaler lors du prochain bureau.

L'ordre du jour public étant épuisé, le président invite les membres de la Presse à laisser le conseil siéger en huis clos conformément à la décision du conseil prise en début de séance.

8. Recouvrement des indemnités des vices-présidents - Point traité en huis clos

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG exposant que suite à l'élection des vices présidents par le conseil communautaire le 17 avril 2001, les services ont omis la rédaction et la publication des arrêtés de délégation de fonction aux vices-présidents. Conformément aux textes en vigueur et notamment l'article L 2122-18 du CGCT, le versement des indemnités de fonctions est subordonné à l'attribution de délégation de fonctions.

VU la demande de Monsieur le Trésorier principal du 15 Juin 2006 demandant la liquidation et l'émission de titres de reversement des indemnités à l'encontre de chaque vice-président en raison de l'absence d'arrêté de délégation de fonction

VU les extraits du grand livre afférents au versement des indemnités et charges sociales et patronales des vices -présidents pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 31 mai 2006

VU les arrêtés de délégation de Madame Troendle Catherine, Messieurs Fernand Schmitt, Denis Wiederkehr établis en date du 5 mai 2006 par le président

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité des membres présents,
Messieurs Striby Frédéric, Schmitt Fernand, Wiederkehr Denis et Madame Catherine Troendle ayant quitté la salle

DECIDE l'émission des titres de reversement correspondant au versement des indemnités perçues par Messieurs Fernand Schmitt, Denis Wiederkehr et Madame Troendle (vices -présidents) pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 30 avril 2006. Les dépenses sont imputées à l'article 6531 du budget principal de la collectivité

- Concernant Monsieur Schmitt Fernand : la somme de 25 134.19 € au titre des indemnités perçues pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 30 avril 2006

- Concernant Monsieur Denis Wiederkehr : la somme de 25 134.19 € au titre des indemnités perçues pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 30 avril 2006

- Concernant Madame Troendle Catherine : la somme de 25 134.19 € au titre des indemnités perçues pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 30 avril 2006

DECIDE l'émission des titres de reversement correspondant au versement des indemnités perçues par Monsieur Frédéric Striby pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 31 mai 2006. Les dépenses sont imputées à l'article 6531 du budget principal de la collectivité

- Concernant Monsieur Frédéric Striby : la somme de 25 425.39 € au titre des indemnités perçues pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 31 mai 2006

DECIDE l'émission des titres de reversement correspondant au versement des cotisations salariales afférentes au versement des indemnités pour chaque vice président pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 30 avril 2006. Les dépenses figurent à l'article 6531 du budget principal de la collectivité.
Le montant total dont le reversement et la liquidation demandée s'élève à :

- Concernant Monsieur Schmitt Fernand : la somme de 2 721.59 € au titre des cotisations Ircantec et Ursaff pour la période allant du 1^{er} mai au 30 avril 2006
- Concernant Monsieur Denis Wiederkehr : la somme de 2 721.59 € au titre des cotisations Ircantec et Ursaff pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 30 avril 2006
- Concernant Madame Catherine Troendle : la somme de 2 721.59 € au titre des cotisations Ircantec et Ursaff pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 30 avril 2006
- Concernant Monsieur Frédéric Striby : la somme de 2 867.12 € au titre des cotisations Ircantec et Ursaff pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 31 mai 2006

DECIDE l'émission des titres de reversement correspondant au versement des cotisations patronales afférentes au versement des indemnités pour chaque vice président pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 30 avril 2006. Les dépenses figurent à l'article 6533 du budget principal de la collectivité.

Le montant total dont le reversement et la liquidation demandée s'élève à :

- Concernant Monsieur Schmitt Fernand : la somme de 942.42 € au titre des cotisations Ircantec pour la période allant du 1^{er} mai au 30 avril 2006

- Concernant Monsieur Denis Wiederkehr : la somme de 942.42 € au titre des cotisations Ircantec pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 30 avril 2006
- Concernant Madame Catherine Troendle : la somme de 942.42 € au titre des cotisations Ircantec pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 30 avril 2006
- Concernant Monsieur Frédéric Striby : la somme de 1 256.19 € au titre des cotisations Ircantec pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 31 mai 2006

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires et de signer tous documents utiles

9. Reversement des indemnités des vices-présidents - Point traité en huis clos

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG exposant que suite à l'élection des vices présidents par le conseil communautaire le 17 avril 2001, les services ont omis la rédaction et la publication des arrêtés de délégation de fonction aux vices-présidents. Conformément aux textes en vigueur, le versement des indemnités de fonctions est subordonné à l'attribution de délégation de fonctions.

VU le travail réalisé par les différents vices-présidents lors des réunions de commissions et de bureau,
VU la demande de Monsieur le Trésorier principal du 15 Juin 2006 demandant la liquidation et l'émission de titres de reversement des indemnités à l'encontre de chaque vice-président en raison de l'absence d'arrêté de délégation de fonction

VU les arrêtés de délégation de Madame Troendle Catherine, Messieurs Fernand Schmitt, Denis Wiederkehr établis en date du 5 mai 2006 par le président

VU la délibération du 26 juin 2006 par laquelle le conseil communautaire sollicite le recouvrement des indemnités et cotisations versées aux vices-présidents sans base légale

Vu le travail fourni par les vices-présidents qui ont exercés leurs fonctions et compte tenu de la théorie de l'enrichissement sans cause, en application de l'article 1371 du code civil, en considérant que la Communauté de Communes Porte du Sundgau s'est enrichie au détriment des vices-présidents du fait du travail supplémentaire réalisé en commissions de travail, Monsieur le Président propose de quantifier cet enrichissement à hauteur des indemnités indûment perçues.

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité

Messieurs Striby Frédéric, Schmitt Fernand, Wiederkehr Denis et Madame Catherine Troendle ayant quitté la salle

DECIDE de quantifier l'enrichissement de la Communauté de Communes Porte du Sundgau à hauteur des indemnités perçues par les vices-présidents pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 30 avril 2006, en compensation des titres émis par recouvrement, soit :

- Concernant Monsieur Schmitt Fernand : la somme de 25 134.19 € au titre des indemnités perçues pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 30 avril 2006

- Concernant Monsieur Denis Wiederkehr : la somme de 25 134.19 € au titre des indemnités perçues pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 30 avril 2006

- Concernant Madame Troendle Catherine : la somme de 25 134.19 € au titre des indemnités perçues pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 30 avril 2006

DECIDE de quantifier l'enrichissement de la Communauté de Communes Porte du Sundgau compte tenu du travail réalisé par monsieur Frédéric Striby en qualité de vie président à la somme de 25 425.39 € pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 31 mai 2006

DECIDE que le reversement de ces indemnités s'accompagne du reversement des charges sociales et charges patronales afférentes, en compensation des titres émis par recouvrement soit :

Au titre des cotisations salariales :

- la somme de 2 721.59 € au titre des cotisations Ircantec et Ursaff pour la période allant du 1^{er} mai au 30 avril 2006 pour Monsieur Fernand Schmitt
- la somme de 2 721.59 € au titre des cotisations Ircantec et Ursaff pour la période allant du 1^{er} mai au 30 avril 2006 pour Monsieur Denis Wiederkehr
- la somme de 2 721.59 € au titre des cotisations Ircantec et Ursaff pour la période allant du 1^{er} mai au 30 avril 2006 pour Madame Catherine Troendle
- la somme de 2 867.12 € au titre des cotisations Ircantec et Ursaff pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 31 mai 2006 pour Monsieur Frédéric Striby

Au titre des cotisations patronales :

- la somme de 942.42 € au titre des cotisations Ircantec pour la période allant du 1^{er} mai au 30 avril 2006 pour Monsieur Fernand Schmitt
- la somme de 942.42 € au titre des cotisations Ircantec pour la période allant du 1^{er} mai au 30 avril 2006 pour Monsieur Denis Wiederkehr
- la somme de 942.42 € au titre des cotisations Ircantec pour la période allant du 1^{er} mai au 30 avril 2006 pour Madame Catherine Troendle
- la somme de 1 256.19 € au titre des cotisations Ircantec pour la période allant du 1^{er} mai 2001 au 31 mai 2006 pour Monsieur Frédéric Striby

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires et de signer tous documents utiles

Le président clôt la séance à 21heures 30.